



الشركة المنجمية لتويست  
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT  
PROSPECTEUR DE VALEURS

## AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE LE 27 AVRIL 2015 A 10 H

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Compagnie Minière de Touissit, Société Anonyme au capital de 168.123.300,00 Dhs et dont le siège social est à Casablanca, Immeuble SIGMA, 5<sup>ème</sup> étage, lotissement ALAFAK, lots 449-450, La Colline – Sidi Maârouf 20270 Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 32499, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra audit siège, le 27 avril 2015 à 10 h, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur l'exercice 2014 ; examen des comptes de l'exercice 2014;
- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2014;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi n° 17-95, telles que modifiées et complétées par la Loi n° 20-05 ;
- Approbation desdits rapports et conventions réglementées, ainsi que les comptes et les opérations de l'exercice 2014;
- Quitus à donner aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2014;
- Nomination d'un nouvel Administrateur;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes;
- Pouvoirs à conférer.

### PROJET DE RÉSOLUTIONS

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par un bénéfice net de **189.323.847,14 dirhams**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus complet et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice, de la manière suivante :

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>189.323.847,14</b>
<b>- Réserve légale</b>	<b>287.480,00</b>
<b>= Solde</b>	<b>189.036.367,14</b>
<b>Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur</b>	<b>93.995.296,09</b>
<b>= Bénéfice distribuable</b>	<b>283.031.663,23</b>
<b>Dividende aux actionnaires 134 dh/ action</b>	<b>225.285.222,00</b>
<b>= Solde à inscrire en report à nouveau</b>	<b>57.746.441,23</b>

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende global de **225.285.222,00 dh**, soit un dividende de **134 dh** par action pour l'exercice 2014 et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué, soit **57.746.441,23 dh** ;

Ce dividende sera mis en paiement le 15 Mai 2015.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

visées à l'article 56 de la Loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telles que modifiées et complétées par la Loi n° 20-05, approuve ledit rapport, ainsi que toutes les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale donne à cet égard, quitus entier aux Administrateurs.

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice 2014, payable à l'issue de la présente Assemblée, à la somme de **3.000 000 dh**.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve la nomination en qualité d'Administrateur de Madame Latifa KAMAL pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat du deuxième Commissaire aux comptes, le Cabinet Deloitte Audit, représenté par Madame Asmae RASMOUKI, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires, et notamment pour déposer au greffe du Tribunal de Commerce les états de synthèse et les rapports des Commissaires aux comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Conseil d'Administration**